

Nombre de Délégués :

En exercice 120

Présents 67

Votants 66

Objet :

**PREPARATION DES
ELECTIONS DU 6/12/2018 DU
CT ET DU CHSCT**



N°7/02/06/2018

L'an deux mille dix huit, le deux juin à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Vice-Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 15 mai 2017*

Etaient présents :

ARCHIGNAC : Mme Josiane FRAYSSE,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
BOUZIC : M. Pierre MENANT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : Mme M-F ROUBERGUE,
CENAC ET ST JULIEN : M. Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE, M. Francis COUSIN,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Guy ESTRUC,
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : Mme Jacqueline JOINEL,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
ORLIAGUET : M. Jean-Claude DEYRE, M. Alain MARINIER,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Thierry MARTINAT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ, M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Hervé MALAURIE,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Marion CLAVERIE,
ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
STE MONDANE : M. David DURAND,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU, M. Jean-Michel PERUSIN,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le

AR PREFECTURE

024-252402284-20180602-20180706-DE
Regu le 12/06/2018

TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VALOJOUXX : M. Philippe BASTIDE, Mme Odile ROUX,
VEYRIGNAC : M. Ciryil BREAU, Mme Claude DENIS,
VITRAC : M. Jean-Marie CLAES.

Mme Valérie CHIOTTI (*commune de Tamnies*) a été élue secrétaire de séance.

Excusé(e)s : M. Bernard PICHENOT, M. Alexandre PEYRAT, Mme Maëliiss LINDSTROM, M. Roger MONDY (*commune de La Roque Gageac*), M. Vincent CARVES (*commune de Bézenac*), Mme Denise ARNOULT (*commune de Peyrillac et Millac*), M. Georges VIDAL (*commune de St Cybranet*), M. Patrick SINGIER (*commune de Vézac*).

Présents sans voix délibérative : M. Jean-Michel PERUSIN (*maire de la commune de Ste Nathalène*),

.....

Monsieur le Vice-Président expose au Comité Syndical que des élections auront lieu le 06 décembre prochain afin d'élire les représentants du personnel qui siègeront au Comité Technique et au CHSCT du SICTOM DU PERIGORD NOIR.

Il rappelle que l'effectif, apprécié au 01/01/2018, se décompose comme suit :

* de 70 agents, et précise que pour la tranche de 50 à 350 agents, le nombre de représentants titulaires du personnel peut être de 3 à 5 agents.

* de 63 hommes et 7 femmes, soit une parité de 90% masculine et 10 % féminine.

Il rend compte de l'avis des organisations syndicales, recueilli en réunion du 29/05/2018, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin.

Ceci exposé,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 30/05/2018

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A) Dit que les collèges du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) seront formés comme suit :

- 5 représentants du personnel titulaire, et autant de membres suppléants,
- 5 représentants des délégués de l'établissement public, et autant de membres suppléants, tout en respectant la parité hommes/femmes.

Dit que, à compter du 06 décembre 2018 et jusqu'à la fin du mandat électoral, les représentants de l'établissement public SICTOM (membres de l'organe délibérant ou agents de l'établissement) au sein du Comité Technique (CT) et également au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) seront :

AR PREFECTURE

024-252402284-20180602-20180706-DE
Regu le 12/06/2018

MEMBRES TITULAIRES :

- ◆ M Philippe MELOT, Président du SICTOM, élu de la commune de SARLAT, (nommé en 2014),
- ◆ M Jean-Pierre DUBOIS, élu de la commune de Salignac Eyvigues, (nommé en 2014),
- ◆ M Marie Laure FERBER, élu de la commune de Carlux, (nommée en 2014),
- ◆ M. Pierre CHEVALIER élu de la commune de Borrèze
- ◆ Mme Christiane SALVIAT élue de la commune de Valojoux

MEMBRES SUPPLEANTS :

- ◆ Mme Lysette GENDRE, élue de la commune de Veyrignac, (nommée en 2014),
- ◆ Mme Héloïse MARADENE, élue de la commune de Prats de Carlux, (nommée en 2014),
- ◆ M Claude BOYER, élu de la commune de Grolejac, (nommé en 2014),
- ◆ Mme Marie VASSEUR élue de la commune de Daglan
- ◆ Mme Marlies CABANEL élue de la commune de Sarlat

Rappelle que l'avis des représentants du personnel et celui des représentants de l'établissement public seront recueillis lors des réunions du CT et celles du CHSCT, dans le respect des textes réglementaires de chacune des instances.

Dit que l'élection des représentants du personnel s'effectuera le 06 décembre 2018

- soit auprès d'un bureau de vote unique situé au siège social du SICTOM DU PERIGORD NOIR, ouvert de 9 heures à 14 heures sans interruption,
- soit, en cas d'indisponibilité des agents, par correspondance, après inscription sur la liste des électeurs admis à voter par correspondance,

Donne délégation au Président du SICTOM, et en cas d'absence de celui-ci, au Vice-Président ou au Directeur pour signer tout récépissé de dépôt relatif aux élections du Comité Technique du 06 décembre 2018,

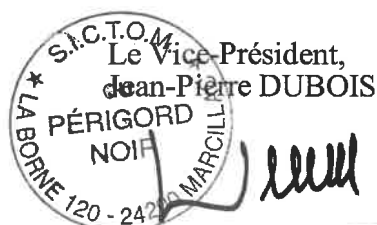
B) Dit que le bureau de vote sera présidé par M. Philippe MELOT, Président, et en cas d'absence, par l'un de ses représentants, délégué au SICTOM, désignés par délibération du 12/09/2014,

C) Désigne Mme Marie Hélène HAVEL en qualité de secrétaire du bureau de vote,

D) Décide de ne pas recourir au vote électronique, ni au dépôt des candidatures par internet

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 02 juin 2018



AR PREFECTURE

024-252402284-20180602-20180706-DE
Regu le 12/06/2018